

Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 04/10/2013



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 4/10/2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 4 octobre 2013, sous la présidence de M. Michel FIRKET, Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme et du Patrimoine.

- Fête du Sacrifice (AID EL KEBIR)
- Remontage de la Fontaine de la Tradition
- Des visites guidées bilingues à la Nocturne des Coteaux
- Une Cloche pour l'IRHOV
- Rues du Couvent et de Fléron à Jupille, la Ville de Liège exige une qualité d'aménagement à la hauteur des deniers publics investis

Fête du Sacrifice (AID EL KEBIR)

Le Collège a entendu une communication relative à la Fête du Sacrifice qui aura lieu le mardi 15 octobre 2013.

En collaboration avec l'intercommunale de l'Abattoir, le service des Affaires Economiques de la Police, la Ville de Liège a, comme chaque année, mis en place une structure permettant aux membres de la Communauté musulmane d'organiser cette fête dans le respect de la législation, tout en leur apportant une aide matérielle et logistique.

Cette aide est assurée en collaboration avec l'intercommunale de l'Abattoir, le service de Police des Affaires économiques ainsi que tous les départements de la Ville concernés.

Principe général

Depuis quelques années, il est interdit de procéder au sacrifice (érogement) des moutons à domicile mais bien dans un établissement spécialement équipé. Les contrôles deviennent de plus en plus stricts.

Désormais, celui qui désire abattre un mouton doit amener celui-ci à l'abattoir où un sacrificateur agréé par l'Exécutif des Musulmans procède à l'érogement rituel de l'animal. La possibilité existe de procéder soi-même au dépeçage sur place ou à domicile dont coût: 10€.

Déclaration préalable d'abattage

La personne qui désire faire abattre un mouton ou un bovin doit faire une déclaration préalable auprès de son administration communale. Une permanence sera assurée les vendredi 11 et lundi 14 octobre 2012 de 9h à 16h au secrétariat de l'Abattoir - Rue de Droixhe, 34b - 4020 Liège.

Arrivée des moutons à l'Abattoir

Tous les animaux devront être amenés le lundi 14 octobre entre 13h et 16h. Les moutons qui viendraient plus tard pourront être refusés.

Conditions de transport

- Les moutons doivent disposer de suffisamment d'espace pour se tenir debout et se coucher naturellement.
- Il est interdit de les transporter dans le coffre d'une voiture.
- Il est interdit de leur lier les pattes.

Arrivée à l'abattoir

Avant d'entrer dans l'enceinte de l'abattoir, il faut se présenter au secrétariat de l'abattoir: Rue de Droixhe, 34b - 4020 Liège

L'intéressé doit être muni de:

- sa carte d'identité
- de la déclaration préalable d'abattage, s'il n'habite pas à Liège
- pour les liégeois, il sera possible de faire la déclaration sur place
- du numéro de boucle du mouton: 8 chiffres
- d'une somme de 10€

En fonction du nombre d'abattages prévus, l'intéressé recevra l'heure approximative d'abattage de son ou ses moutons.

Stockage dans les étables

Un numéro d'étable sera attribué à chaque animal.

Abattage rituel des moutons

Le jour de la fête du sacrifice vers 10h, il sera possible de rencontrer les sacrificateurs dans la salle de réunion du secrétariat de l'abattoir.

Reprise de la carcasse

Il faut s'équiper d'un sac de plastique pour reprendre la carcasse de façon hygiénique.

Dépeçage à domicile

Lorsque l'on reprend le mouton égorgé, on reçoit deux sacs munis d'un autocollant d'une part pour transporter la carcasse du mouton, d'autre part pour ramener à l'abattoir les déchets, à savoir un sac pour la peau, l'autre pour les autres déchets. Coût par peau : 5 €.

Les sacs non étiquetés seront refusés car cela signifiera que le mouton a été abattu illégalement.

Les heures d'ouverture pour déposer les déchets sont:

- Le mardi 15 octobre de 12h à 18h
- Le mercredi 16 octobre de 9h à 16h
- Le jeudi 17 octobre de 9h à 14h

Attention, les containers sont repris le jeudi à 14h. Il n'est plus possible de déposer les déchets après cette heure.



Remontage de la Fontaine de la Tradition

M. Michel FIRKET, Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme et du Patrimoine, a fait une communication au Collège relative à la réimplantation de la Fontaine de la Tradition.

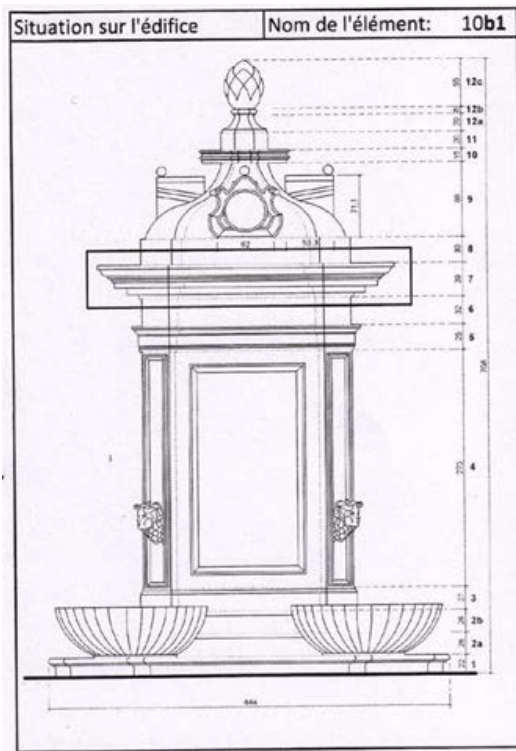
La restauration en atelier des quelques 88 éléments composant la fontaine étant à présent terminée, le travail de remontage peut débuter. Pour des raisons techniques, les opérations devront se dérouler en deux phases.

La première phase, prévue au début du mois d'octobre 2013, concernera la remise en place des trois niveaux d'embranchements et des quatre vasques en petit granit et en pierre calcaire.

Les services s'attèleront alors aux mesures de calcul de l'ossature métallique interne in situ, ainsi qu'aux opérations de câblage des arrivées électriques et des arrivées d'eau nécessaires à la remise en circulation d'eau en circuit fermé.

Suspendu pendant la période hivernale, le chantier sera achevé au début du printemps 2014. C'est à ce moment que les quatre faces ornées des trois bas-reliefs en bronze, les quatre masques et le dôme de pierre surmontant la fontaine viendront compléter vasques et marches.

Après sa cure de jouvence, la Fontaine de la Tradition trônera à nouveau place du Marché, pour le plus grand plaisir des Liégeois et des visiteurs de la Cité ardente.



Des visites guidées bilingues à la Nocturne des Coteaux

M. Pierre STASSART, Echevin de l'Instruction publique, a fait une communication au Collège relative aux visites guidées bilingues à la Nocturne des Coteaux.

Ce samedi 5 octobre, à l'occasion de la Nocturne des Coteaux, des visites bilingues anglais et néerlandais sont organisées par les écoles de la Ville de Liège. Cette activité attirant bon nombre de Liégeois mais également une foule internationale nombreuse, c'est l'opportunité d'associer les forces des écoles en immersion, notamment l'école fondamentale Hors-Château et l'Athénée Léonie de Waha qui en est le prolongement dans l'enseignement secondaire immersif.

Concrètement, l'école fondamentale Hors-Château où se pratique l'immersion néerlandaise dès la 3e maternelle, idéalement située au pied des Coteaux, sera le point de ralliement des visiteurs. Cour ouverte (impasse Hubart), ambiance musicale, bar et stand «Point langue» où pourront s'inscrire les visiteurs non francophones, accueillis par des enseignants native speakers.

Ensuite, par groupe de vingt personnes, toutes les demi-heures, à partir de 18h, des étudiants de Rhétorique de l'Athénée de Waha, guideront les visiteurs dans la langue choisie, au détour des impasses du cœur historique.

Des liens naturels lient ces deux écoles immersives (l'Athénée poursuivant le cursus en secondaire) qui organisent tout au long de l'année scolaire des partenariats et animations pour les élèves de 5e et 6e primaires. Pour les Rhétoriciens, c'est aussi l'occasion rêvée de pratiquer dans des conditions concrètes et authentiques les langues d'immersion enseignées.

Rendez-vous dès 18h dans la cour de l'école fondamentale Hors-Château, Impasse Hubart, en Hors-Château, 69.

Autre établissement de la Ville de Liège implanté dans le quartier, l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme ne sera pas en reste. Dans le cadre de cette 20e édition de la Nocturne des Coteaux, elle est traditionnellement ouverte aux visiteurs. Elle propose différentes dégustations, fruit du savoir-faire des professeurs et de l'apprentissage des élèves.

A découvrir aux numéros 5 et 13 de la rue Hors-Château : potage au potiron, boulets frites, escargots, tartes et boissons diverses. Le tout au profit du Comité scolaire dont la vocation est d'aider les parents d'élèves en difficultés.

Rendez-vous dès 19 h et jusqu'à minuit aux 5 et 13 de la rue Hors-Château.



Une Cloche pour l'IRHOV

Le lendemain, dimanche 6 octobre, c'est l'Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue (IRHOV) qui ouvrira ses portes dès 12h30 pour un événement exceptionnel : la fonte d'une cloche!

Elle sera moulée selon le principe dit de la «cire perdue», frappée «La Cloche de l'IRHOV» en lettres braille et montée par les étudiants de la section Arts appliqués de l'école sur un support mécanique didactique. Suite logique, cette cloche en «la mineur» sera jouée par un des élèves, lors d'un spectacle musical grand public, le 17 mai 2014, au tout nouveau Théâtre de Liège.

Cet événement spectaculaire est le prolongement de quatre années d'animations musicales au sein de l'IRHOV avec les musiciens de l'Orchestre philharmonique de la Ville de Liège avec lesquels les élèves malvoyants, malentendants, sourds, aveugles dysphasiques ou polyhandicapés ont découvert l'univers de la musique, d'un orchestre et ont ressenti les vibrations musicales.

Rendez-vous à l'IRHOV, dimanche 6 octobre, dès 12h30 (fonte de la cloche à 14h et démoulage à 17h), rue Monulphe 80, 4000 Liège.

UNE RENCONTRE ARTISTIQUE

12H30 BBQ
14H EXPLICATION DE LA FONTE
14H30 FONTE DE LA CLOCHE
15H ANIMATION MUSICALE
 Buffet tarte café
17H DEMOULAGE DE LA CLOCHE

FONTE DE LA CLOCHE

LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 2013
À L'IRHOV DÈS 12H30
RUE MONULPHE 80 4000 LIEGE

UNE INVITATION À PARTAGER UN MOMENT PRIVILÉGIÉ ENTRE L'IRHOV, LE CREAHM ET HELIOTROPE

SOUS LE PATRONAGE DE MONSIEUR PIERRE STASSART
 ÉCHEVIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVEC L'AIMABLE COLLABORATION DE
 LA VILLE DE LIÈGE •
 LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES SOCIALES
 CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES •
 ACW • LIÈGE CARILLONS • LE CREAHM •
 LA PROVINCE DE LIÈGE CULTURE •
 L'asbl PANACHE CULTURE • HELIOTROPE asbl

BBQ:
RESERVATION SOUHAITEE
POUR LE 30/9
 au 0498 043038

ASSIETTE GARNIE 10€
PAIN SAUCISSE 3,5€

RENSEIGNEMENTS :
 IRHOV 04/ 223 62 16

graphisme christian lecoq

Rues du Couvent et de Fléron à Jupille, la Ville de Liège exige une qualité d'aménagement à la hauteur des deniers publics investis

M. Roland LEONARD, Echevin des Travaux, a fait une communication au Collège relative à l'aménagement des rues du Couvent et de Fléron à Jupille.

Terminé au printemps 2013, le chantier de réfection des rues du Couvent et de Fléron avait pour objectif de sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes, ainsi que de remplacer le revêtement en béton par un revêtement en hydrocarboné plus silencieux et de qualité. S'étalant du rond point de la rue du Couvent jusqu'à la rue de Fléron, à la limite de la commune de Beyne, il s'agissait d'un très long réaménagement puisqu'il concernait une distance de 1,8km.

Ce chantier a été subsidié en partie par la Région wallonne dans le cadre d'un précédent Plan triennal à hauteur de 2 millions d'€.

S'appuyant sur les prescriptions du cahier général des charges qui régit tous les travaux de voirie et notamment les travaux subsidiés par la Région wallonne, la Ville de Liège a fait procéder, à l'issue du chantier, aux prélèvements de tarmac sur la chaussée, afin d'en vérifier la qualité. Ces contrôles et essais sont effectués par un laboratoire agréé à l'issue de chaque chantier de voirie.

De ce contrôle, il ressort que, dans un tronçon d'environ 600m dans la rue de Fléron, le revêtement ne répond pas dans ses composantes aux normes imposées par le cahier des charges. Il en est de même pour le tarmac rouge dans les différents carrefours formés avec la rue de Fléron.

Face à cette situation, la Ville de Liège a immédiatement refusé la réception provisoire du chantier et exigé que l'entreprise procède dès ce lundi 7 octobre au raclage des surfaces inadaptées et à la pose d'un nouveau revêtement. Ces travaux exécutés aux frais de l'entreprise devraient durer trois jours sous conditions climatiques favorables.

Par la stricte observance des résultats des contrôles effectués sur les voiries, pendant et après les chantiers, la Ville de Liège tient à manifester son extrême vigilance sur la qualité d'exécution et la pérennité des travaux d'aménagement qu'elle entreprend. Il s'agit de garantir à nos concitoyens un mieux être réel, durable et fidèle aux objectifs poursuivis au moyen des investissements consentis. La Ville de Liège entend ainsi observer scrupuleusement le strict principe de saine gestion en matière d'utilisation des deniers publics au profit de tous nos concitoyens.
